

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 26 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 26 Février à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

16 Février 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. AUBERT, M. BODA, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du SITUS – Articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (compte-rendu des décisions prises).	Rapport N°12
--	-------------------------

En application des articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Les dépenses réalisées par le SITUS, hors marchés publics sont synthétisées dans le tableau ci-joint.

Il est demandé aux membres du Comité de prendre acte de ces décisions prises conformément à la délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du SITUS (articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité prennent acte des décisions prises conformément à la délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du SITUS (Articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

VOTE :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
28 FEV. 2019

Affiché, le 28 FEV. 2019
Pour extrait conforme,

